

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OF504-AE3 Fauch Brennerreiniger, chlorfr.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant pour brûleurs

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : hebro chemie- ZN der Rockwood Specialties Group  
GmbH  
Rostocker Str. 40  
41199 Mönchengladbach

Personne de contact : Zentrale hebro chemie  
Téléphone : +49 (0) 2166 6009-0  
Téléfax : +49 (0) 2166 6009-99

**PETERHANS  
HANDWERKER-CENTER AG**  
Einkauf Werkzeuge  
5436 Würenlos  
Tel. 056/268 69 53 Fax 056/268 69 00

Personne à contacter concernant la sécurité produit : Abteilung Produktsicherheit  
Téléphone : +49(0)2166 6009-311  
Adresse e-mail : msds.de@hebro-chemie.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Giftinformationszentrum Erfurt:  
+49 (0) 361 730 730

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

#### Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (Heptane)

## 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Isoparaffines

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (Heptane)	64742-49-0 265-151-9 01-2119475515-33	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Note P	>= 50 - < 65
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 2,5 - < 10
Hexane	110-54-3 203-777-6	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361f STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
Propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 Note U (Table 3)	>= 10 - <= 20
Butane	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 2,5 - <= 10
Isobutane	75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 Note U (Table 3)  Note C	>= 2,5 - <= 10
Éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 2,5 - <= 10
Substance VLEP :			
Butane	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 2,5 - < 10
Éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Porter à l'air frais.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.  
Garder tranquille.  
Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un incendie peut dégager:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

sée.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Enlever toute source d'ignition.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre  
8  
et  
13

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Conserver hors de la portée des enfants.

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Se conformer aux réglementations pour l'eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant pour brûleurs

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME	800 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Hexane	110-54-3	TWA	20 ppm 72 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif			

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

	VME	20 ppm 72 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes		

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (Heptane)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2085 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg p.c./jour
Propan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg p.c./jour
Hexane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	75 mg/m <sup>3</sup>
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/L
	Eau de mer	140,9 mg/L
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/L
	Sédiment	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains  
Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Suivre le protocole de protection de la peau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	aérosol
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	-2 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Limite d'inflammabilité supérieure 10,9 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	Limite d'inflammabilité inférieure 1,1 %(V)
Pression de vapeur	:	3.500 hPa (20 °C) L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,65 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: DIN 51757
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	20 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	:	Donnée non disponible

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité : 365 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Autres propriétés physico-chimiques: Ces informations ne sont pas disponibles/non déterminé.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Fumée

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë

##### Composants:

##### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité (Heptane):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.840 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 23,3 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.920 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **Propan-2-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.840 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 30 mg/L  
Durée d'exposition: 4 Heure

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 13.900 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **Hexane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg

##### **Éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 117 - 125 mg/L  
Durée d'exposition: 4 Heure  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **Éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 117 - 125 mg/L  
Durée d'exposition: 4 Heure

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Remarques: Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.  
Peut irriter les yeux et la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Remarques: Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des dommages réversibles.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité par aspiration

### Composants:

#### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité (Heptane):**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

## Effets neurologiques

### Composants:

#### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité (Heptane):**

Une concentration dépassant nettement la concentration admissible sur le lieu de travail peut provoquer des lésions du système nerveux central et un collapsus.

## Information supplémentaire

### Produit:

Remarques: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

#### Composants:

##### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité (Heptane):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,4 mg/L  
Durée d'exposition: 96 Heure  
Type de Test: Essai limite  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (calculé) (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure  
Type de Test: Essai limite

Toxicité pour les algues : CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10 - 30 mg/L  
Durée d'exposition: 72 Heure  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

##### **Propan-2-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.970 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/L

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

Durée d'exposition: 96 Heure

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9.714 mg/L  
Durée d'exposition: 24 Heure

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/L  
Durée d'exposition: 72 Heure

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Bactérie): > 100 mg/L

**Hexane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 1.000,0 mg/L

**Éthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13.000 mg/L  
Durée d'exposition: 96 Heure  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure

Toxicité pour les algues : CE50 (Algues): 275 mg/L  
Durée d'exposition: 72 Heure  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**Éthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13.000 mg/L  
Durée d'exposition: 96 Heure  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure

Toxicité pour les algues : CE50 (Algues): 275 mg/L  
Durée d'exposition: 72 Heure  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Donnée non disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Code des déchets : 16 05 04 : gaz en récipients à pression (y compris les halons)  
contenant des substances dangereuses

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1950  
RID : UN 1950  
IMDG : UN 1950  
IATA : UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : AÉROSOLS  
RID : AÉROSOLS  
IMDG : AEROSOLS  
IATA : Aerosols, flammable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 2  
RID : 2

Version: 2.1

Date de révision: 07.07.2021

Date d'impression:  
01.02.2022

**IMDG** : 2.2

**IATA** : 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

##### ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Étiquettes : 2.1

Code de restriction en tunnels : (D)

##### RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Numéro d'identification du danger : 23

Étiquettes : 2.1

##### IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.2

EmS Code : F-D, S-U

Remarques : "IMDG-Code segregation group not applicable", Protected from sources of heat., For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters., For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

##### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable Gas

##### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable Gas

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

##### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

##### RID

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Maladies Professionnelles : 36, 84, 59  
(R-461-3, France)

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.  
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Gas : Gaz inflammables  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Press. Gas : Gaz sous pression  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

STOT SE : répétée  
: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

FR / FR